

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 06 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 06 octobre 2025 à 19h00.
Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, Maire

Présents : Fouquier J-Pierre, Richard Jacques, Coulon Véronique, Coppe Françoise, Le Gac Dany, Martin Arnaud, Monka Marielle, Sébastien Levasseur

Absents excusés : Ryckeboer Benoit, Decagny Méryl, Petitfrère Elodie

Pouvoirs : Ryckeboer Benoit a donné pouvoir à Arnaud Martin
Decagny Méryl a donné pouvoir à Véronique Coulon
Petitfrère Elodie a donné pouvoir à Dany Le Gac

Secrétaire de séance : Marielle Monka

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 04 juillet 2025

Vu l'article 2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal en date du 04 juillet 2025, annexé,

Le conseil municipal,

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 04 juillet 2025 ;

2/ Désignation du délégué titulaire auprès du Syndicat d'Électricité de l'Oise :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5711-1 et L5721-2,

Considérant que la commune doit être représentée lors des assemblées,

Considérant la candidature de Jacques Richard,

Le conseil municipal,

Accepte à l'unanimité, la désignation de Jacques Richard.

Questions diverses :

Monsieur le Maire, précise que les subventions accordées pour la réhabilitation des locaux de l'ancienne mairie en café restaurant ont été reçues :

Conseil Départemental : 50 400€ avril 2024

201 600€ septembre 2025

Conseil Régional : 40 790.69€ aout 2024

102 296.95€ septembre 2025

Etat Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) :

25 000€ avril 2024

25 000€ en septembre 2025

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes de remboursements de TVA liées à l'opération du café restaurant ont été réglées.

Comme chaque année les enfants de la commune pourront bénéficier d'un chèque cad'hoc, ils seront distribués le 14 décembre 2025, lors du Noël de la commune.

Le colis des anciens sera également remis à cette date, les personnes de plus de 70 ans qui pourront en bénéficier seront informés.

Monsieur Arnaud Martin souhaite consulter le bail précaire du café restaurant. Monsieur le Maire laisse à disposition le bail en libre consultation à la mairie. Il est toutefois précisé que le bail précaire est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans, et qu'une clause permet aux restaurateurs de bénéficier du label Bistro de Pays, si ce dernier leur est attribué.

M le Maire présente, la décision n° 1-2025, fongibilité des crédits afin d'alimenter le compte 68 créances douteuses depuis plus de deux ans, dans la limite de 15 %, pour un montant total de 178€.

M Martin Arnaud souhaite qu'un rappel des droits de consultation s'agissant de la vidéo protection.

Monsieur le Maire présente le cerfa et l'arrêté du Préfet, autorisant l'utilisation de la vidéo protection et les personnes habilitées à consulter les images.

Monsieur le Maire explique qu'il a pu bénéficier d'une application lui permettant uniquement de voir l'état du parc des caméras. Ce qui permettait de faire intervenir rapidement l'entreprise de maintenance afin que toute la vidéo protection soit performante notamment pour la sécurité des Blacourtoises et Blacourtois.

Véronique Coulon, demande à ce qu'une place pour personne à mobilité réduite soit créée, à côté des places borne mou'oise, plus proche des commerçants. Monsieur le Maire est favorable à cette demande.

Véronique Coulon, souhaite savoir quels travaux sont ou seront engagés pour le pont de Laboissière.

Monsieur le Maire explique que le Cerema organisme d'état, sollicite régulièrement la mairie afin d'effectuer des travaux de restauration très onéreux pour la commune environ 400 000€ de travaux, ce qui est inenvisageable pour une commune telle que Blacourt. A ce jour, un arrêté d'interdiction de circulation au plus de 3 tonnes 5 ; des travaux de consolidation plus simple pourraient être envisagés (devis à venir). La commune est dans l'attente du Syndicat de l'Intercommunalité de la Vallée du Thérain (SIVT), car une autorisation sera nécessaire pour dévier momentanément l'Avelon, le temps des travaux.

Véronique Coulon précise qu'il serait peut-être souhaitable, de mettre un place une dératisation.
Cette demande sera étudiée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,

Jean-Pierre Fouquier



